



L'ART  
DE VIVRE  
ENSEMBLE

ajh

PROJET  
ASSOCIATIF  
2023/2027



# TABLE DES MATIERES

Agissons pour une société inclusive . . . . 3

1. 60 ans d'engagement auprès des personnes les plus vulnérables . . . . . 4
2. L'AJH aujourd'hui . . . . . 5
3. Nos domaines d'intervention . . . . . 6
4. Notre action au plus près des territoires . . . . . 7
5. Notre volonté associative et nos ambitions . . . . . 9
6. Nos engagements 2023 - 2027 . . . 10
7. Nos orientations stratégiques . . . 20
8. Lexique . . . . . 24



# AGISSONS POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE

L'évaluation du projet associatif 2016-2020 et du premier CPOM 2014 - 2020, enrichie de la négociation du deuxième CPOM 2020 - 2024 et des travaux conduits pour la fusion avec l'Association Tutélaire Occitania (ATO), nous amène à imaginer une transformation radicale de l'offre médico-sociale des établissements pour se rapprocher du droit commun.

Comme nous ne sommes pas dans une société idéale, il est clair que sans une transformation volontaire et progressive, un grand nombre de personnes actuellement accompagnées ne trouveraient pas leur place dans une société qui n'est pas inclusive naturellement.

L'approche proposée par l'Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale (ANAP) avec une double entrée, objectifs et réponses pour les atteindre, nous paraît pertinente.

Nous nous retrouvons dans la logique de l'Unapei qui affirme une double posture, à la fois militante et porteuse de solutions de proximité.

Notre association a une capacité à articuler différents domaines d'activités et à proposer une palette de solutions. Elle opère dans un maillage territorial important avec des établissements et services ancrés localement.

**NOTRE  
PROJET  
ASSOCIATIF  
S'ENGAGE...**

**...POUR LA  
TRANSITION  
INCLUSIVE...**

# 60 ANS D'ENGAGEMENT AUPRES DES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES

Riche d'un engagement médico-social, depuis sa création en 1957, l'Association les Jeunes Handicapés (AJH) met en œuvre l'accompagnement des personnes vulnérables dans un contexte qui ne cesse d'évoluer.

L'AJH, fidèle à ses principes

fondateurs s'est fixée 5 engagements :

- **Partir** du besoin et des attentes des personnes,
- **Valoriser** leurs capacités et promouvoir leur participation,
- **Travailler** sur les besoins spécifiques et les besoins complexes en garantissant la sécurisation et la fluidité des parcours,
- **Favoriser** la vie en milieu ordinaire si possible et quand elle est conforme aux souhaits de la personne. Établissement et Inclusion sont complémentaires dans la réponse au parcours individualisé,
- **Protéger** les personnes tout au long de leur parcours.





# L'AJH AUJOURD'HUI

L'AJH est une association constituée de parents, d'amis et de personnes accompagnées, qui œuvre pour les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et les adultes bénéficiant de mesures de protection judiciaire.

**831**  
PERSONNES  
ACCOMPAGNÉES  
dans le secteur  
médico-social



**1359**  
MESURES  
JUDICIAIRES  
DE PROTECTION



**6**  
DISPOSITIFS  
sectoriels et/  
ou par public



**16**  
ÉTABLISSEMENTS  
ET SERVICES



**540**  
PROFESSIONNELS  
sociaux, médicaux,  
paramédicaux,  
éducatifs  
et administratifs

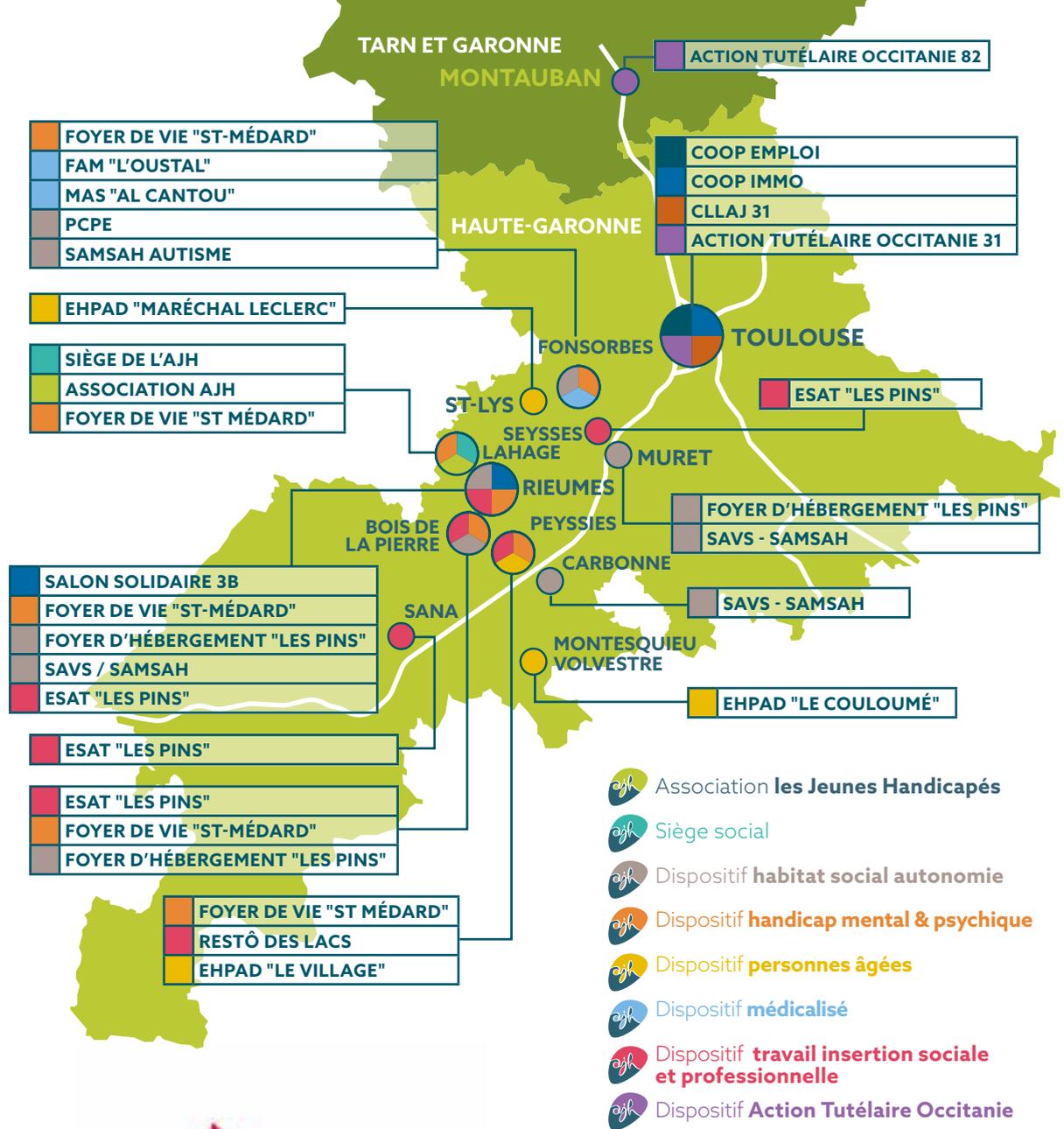


# NOS DOMAINES D'INTERVENTION

L'AJH apporte des solutions d'accompagnement et de soins dans des domaines très diversifiés :

- **Déficiences intellectuelles**
- **Handicap psychique**
- **Polyhandicap**
- **Déficiences motrices**
- **Troubles du spectre de l'autisme**
  - **Personnes âgées dépendantes**
  - **Personnes âgées en situation de handicap**
  - **Mesures de protection judiciaire**
  - **Logement inclusif et solidarité**





**NOTRE  
ACTION  
AU PLUS PRÈS DES  
TERRITOIRES**





Nous devons permettre aux personnes accompagnées de vivre le mieux possible, d'être libres de leurs choix et actrices de leur vie. C'est ce qu'elles souhaitent et ce que revendiquent leurs proches pour elles.

Depuis une vingtaine d'années, leur aspiration à une citoyenneté pleine et entière et à une société réellement inclusive trouve un écho croissant.

Face à ces attentes, nos établissements ont déjà intégré une approche territoriale en dispositif dont l'objectif est de favoriser en priorité l'autonomie des personnes et leur accès au droit commun, tout en sécurisant leurs parcours pour éviter les ruptures et les mises en danger.

Notre volonté associative et nos ambitions se retrouvent dans ce projet associatif :



# NOTRE VOLONTÉ ASSOCIATIVE ET NOS AMBITIONS

- 1 AGIR POUR LA CITOYENNETÉ DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES
- 2 RÉINVENTER L'OFFRE MÉDICO-SOCIALE, CELLE DES PERSONNES ÂGÉES ET DES MAJEURS PROTÉGÉS
- 3 APPORTER DES RÉPONSES AUX FAMILLES ET AUX AIDANTS

# NOS ENGAGEMENTS 2023 - 2027

Notre Projet Associatif s'appuie sur la « triple expertise » définie par l'Unapei (personnes accompagnées – parents – professionnels).

**IL EST STRUCTURÉ AUTOUR DE CINQ ENGAGEMENTS :**

## # ÉCOUTER

Partir du besoin et des attentes des personnes

## # ACCOMPAGNER

Valoriser leurs capacités et promouvoir leur participation

## # FACILITER

Travailler sur les besoins spécifiques et les besoins complexes en garantissant la sécurisation et la fluidité des parcours

## # INCLURE

Favoriser la vie en milieu ordinaire quand c'est possible et conforme aux souhaits de la personne. Établissements et Inclusion sont complémentaires dans la réponse au parcours individualisé

## # PROTÉGER

Protéger les personnes tout au long de leur parcours



# ÉCOUTER

## LA DÉFINITION DU BESOIN DES PERSONNES PASSE OBLIGATOIREMENT PAR L'ÉCOUTE ET L'ANALYSE DE LEUR ATTENTE.

### L'AJH CRÉE LES BONNES CONDITIONS DE L'EXPRESSION DES PERSONNES PAR :

**La formation** des personnes accompagnées à la connaissance de leurs droits, à leur libre arbitre et à la citoyenneté, préalable à l'expression de leur autodétermination ;

**La considération** des familles comme facilitateurs du recueil des attentes. La construction de liens entre les personnes, les familles et l'institution est favorisée ;

**Les intervenants internes et externes ;**

**L'utilisation d'outils et de méthodes de communication** adaptés dans le respect de chacun et sans jugement

### L'ÉCOUTE DES PERSONNES EST UN PROCESSUS ORGANISÉ. L'ÉCOUTE EST À LA FOIS :

#### **Collective**

- # Espaces de parole,
- # Boîtes à idées
- # Réunions
- # Instances représentatives (Conseil de la Vie Sociale, Conseil d'Administration, Comité des travailleurs, etc....)

#### **Individuelle**

- # Mise à jour régulière des Projets Personnalisés d'Accompagnement
- # Temps d'écoute

### LES PERSONNES NE SONT PAS RÉDUITES À LEUR HANDICAP MAIS CONSIDÉRÉES COMME DES CITOYENS ET DE CE FAIT :

**Elles doivent être impliquées** dans les différents projets de l'institution et des établissements

**L'accès au droit commun** est recherché et privilégié (sport, loisirs, culture, santé, travail...)

**La liberté de choix** est primordiale et la **liberté de circulation obligatoire**

# ACCOMPAGNER

## VALORISER LEURS CAPACITÉS ET PROMOUVOIR LEUR PARTICIPATION

*L'accompagnement des personnes est le cœur de métier des intervenants à l'AJH.  
La qualité de cet accompagnement doit être maintenue et améliorée.*

### DANS LE DOMAINE DE LA CITOYENNETÉ

**La participation aux rendez-vous électoraux** doit être encouragée et facilitée. Un accompagnement à la bonne compréhension des enjeux démocratiques sera proposé

**La participation à la vie locale** doit être encouragée

**La participation aux commissions associatives** doit être favorisée

**L'accès au numérique** doit être facilité

### DANS LE DOMAINE DE LA COMMUNICATION

Utilisation et création d'outils adaptés

### DANS LE DOMAINE DE LA MOBILITÉ

L'association travaillera avec les collectivités territoriales pour étudier et développer la mobilité

### DANS LE DOMAINE DU SPORT, DE LA SANTÉ, DES LOISIRS ET DES VACANCES, L'AJH :

**Soutient et encourage** la pratique régulière et évaluée des Activités Physiques Sportives Adaptées

**Développe tous les partenariats** en ce sens

**S'engage pour l'accès aux soins** dans le respect de la Charte Romain Jacob et la prévention dans une démarche permanente

**Favorise l'éducation** à la diététique

**Favorise la participation et l'organisation** d'expositions et de manifestations culturelles

**Veille à l'accès** des personnes en situation de handicap aux séjours vacances et de loisirs.

### L'AJH MET EN PLACE DES ACTIONS LIÉES À LA VALORISATION ET À LA RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

**En promouvant les démarches** de Reconnaissance des Acquis et de l'Expérience

**En organisant des cérémonies** de remises de médailles du travail ou de diplômes

**En favorisant et valorisant** toute action de formation



# FACILITER

## TRAVAILLER SUR LES BESOINS SPÉCIFIQUES COMPLEXES EN GARANTISSANT LA SÉCURITÉ ET LA FLUIDITÉ DES PARCOURS

### L'AJH S'APPUIE SUR LES DISPOSITIFS EXISTANTS :

**Le PPA (premier outil à promouvoir et à faire vivre) :** un suivi de la réalisation des PPA est effectué au niveau associatif ;

**La signature des CPOM** facilite la fluidité des parcours ;

**Le cadre législatif et réglementaire favorise la prise en compte des besoins,** l'ancrage de l'AJH au sein de l'Unapei, le soutien de nos financeurs (ARS, Département et État), les ressources du territoire ;

**La formation des professionnels ;**

**Les ressources internes de l'AJH :**

- > Diversité des dispositifs et de leurs offres, favorisée par la taille de la structure
- > La confiance et le respect de la place de chacun, la triple expertise (professionnels, parents, résidents)
- > Les commissions associatives :
  - # La commission *éthique et bien-traitance*
  - # La commission *habitat et insertion sociale*
  - # La commission *parcours de soins*
  - # La commission *activités physiques et sportives adaptées*

# La commission *vie affective et sexuelle*

# La commission *recours et médiation*

# La commission *soutenir les aidants*

### L'AJH MILITE POUR DES PARCOURS FLUIDES DES PERSONNES

**Il s'agit :**

**De combattre** systématiquement la tendance à "faire à la place de" ;

**De travailler sur les difficultés de recrutement** et de remplacement ;

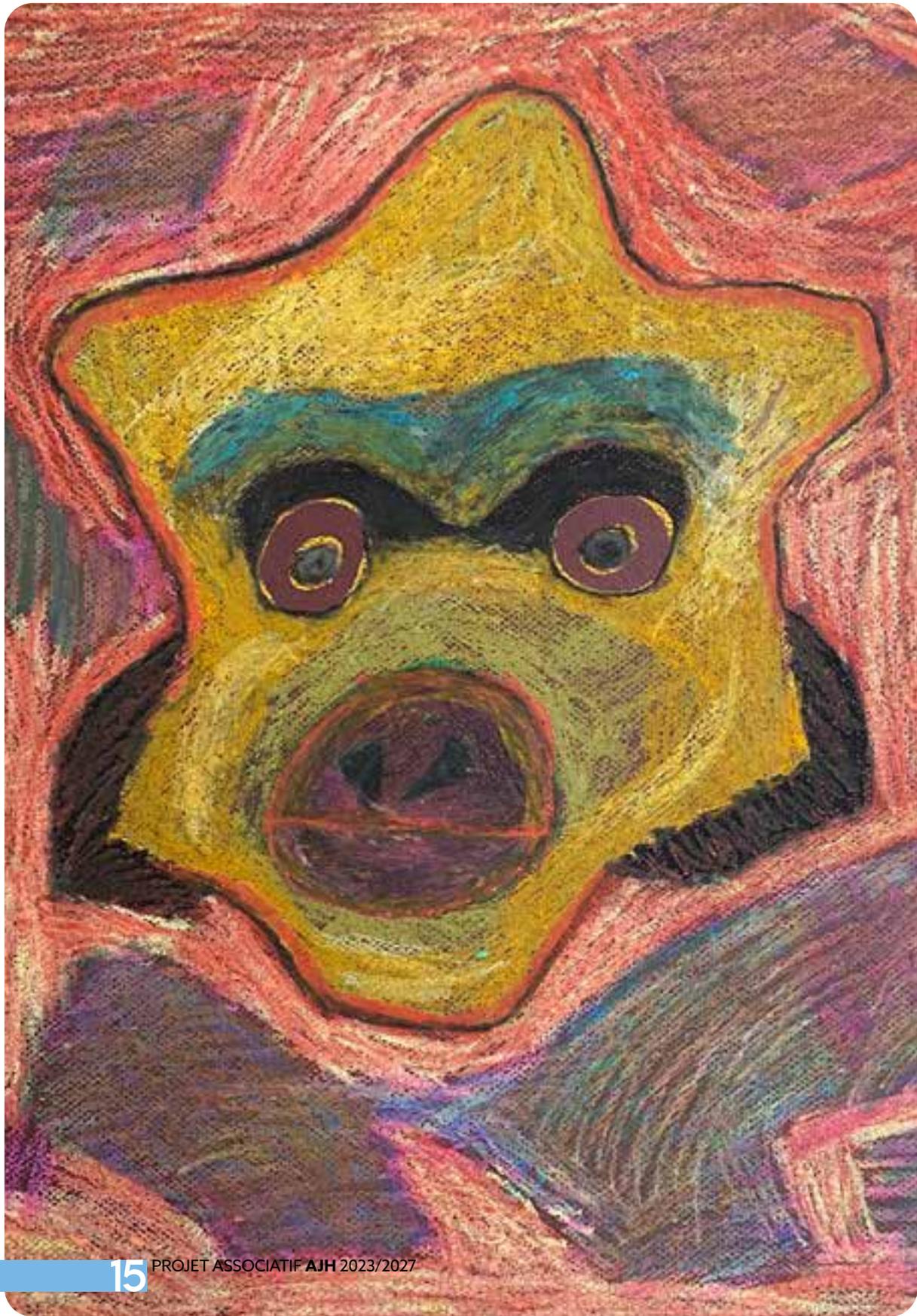
**De traiter rapidement les divergences** entre les attentes des personnes accompagnées et celles de leurs familles.

### L'AJH VEILLE À AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT INTERNE

**En mettant en avant** et utilisant mieux la pluridisciplinarité ;

**En favorisant une meilleure gestion du temps** et de la planification et de la réactivité professionnelle, notamment en traitant la question des urgences quotidiennes qui retardent la prise en charge des besoins complexes ;

**En maîtrisant la taille de la structure.**



# INCLURE

## FAVORISER LA VIE SOCIALE ET CIVILE EN RESPECTANT LES SOUHAITS DE LA PERSONNE. ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX ET INCLUSION SONT COMPLÉMENTAIRES ET INTERDÉPENDANTS

### L'AJH MILITE POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE :

**La société reste faiblement inclusive** en raison de la représentation sociale du handicap.

**L'AJH continue son combat** au sein de l'Unapei pour transformer ce regard.

**Elle pèse sur les politiques publiques** pour améliorer l'autonomie et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

**Elle travaille avec les familles** sur la démarche inclusive.

### L'AJH VEILLE À CE QUE LES DISPOSITIFS DE L'AJH SOIENT EUX-MÊMES INCLUSIFS :

**L'accessibilité physique** est favorisée ainsi que la traduction des documents en Facile à Lire et à Comprendre.

**Le processus d'accueil des salariés et des personnes en situation de handicap** est le plus inclusif possible.

### L'AJH FACILITE L'INCLUSION HORS LES MURS :

**Elle développe l'ancrage territorial** et le réseau de partenaires.

**Elle assure la protection des usagers** dans le monde extérieur.

**Existence d'un dispositif « hors les murs » pour les travailleurs.**

**Mise en place de club sociaux culturels** et associations avec les personnes en situation de handicap.

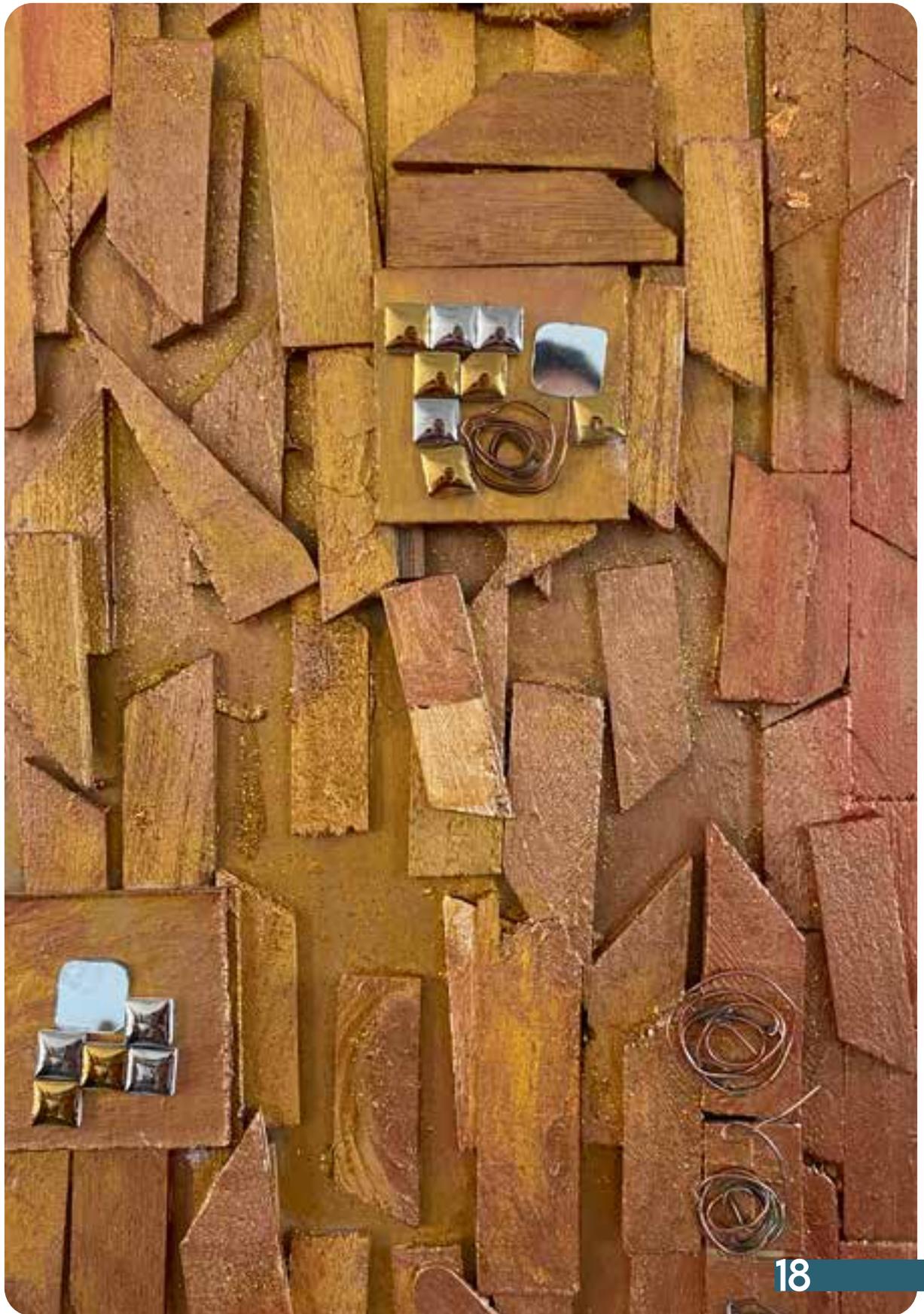
### L'AJH S'INSCRIT DANS LE DOMAINE DE LA COMMUNICATION EXTÉRIEURE :

**Des expositions et manifestations** ouvertes à l'extérieur sont organisées et favorisées (Salon 3B, expositions, organisation d'événements grand public, etc).

**Développement de partenariat** avec des organismes et associations externes, mieux utiliser les outils de communication des collectivités.

**Communiquer sur le savoir-faire** des personnes accompagnées (plaquette, site web, réseaux sociaux, news letter).





# PROTÉGER

## PROTÉGER LES PERSONNES TOUT AU LONG DE LEUR PARCOURS.

### L'AJH FAVORISE L'AUTONOMIE EN ACCOMPAGNANT LES RISQUES :

**En veillant à ne pas décider** et ne pas faire « à la place de ».

**En respectant** en toutes circonstances les droits des personnes.

**En veillant** à ce que l'institution accompagne :

- # Dans la liberté de choix
- # Dans la recherche d'autonomie
- # Dans la vie sociale et affective

### L'AJH ASSURE LA NÉCESSAIRE PROTECTION DES PERSONNES :

**En assurant la sécurité** au sein de ses dispositifs

- # Hygiène et sécurité alimentaire
- # Circuit du médicament
- # Sécurité physique et morale

**En formant les personnes accompagnées** aux différents risques.

Notamment prévoir la sensibilisation et des formations à l'utilisation des réseaux sociaux

### L'AJH SÉCURISE LA TRANSITION VERS LE MILIEU ORDINAIRE

**En accompagnant** la démarche très en amont.

**En désignant** un référent du projet d'accompagnement.

**En accompagnant** les premiers pas en milieu ordinaire.

**En assurant** un suivi tant que la personne en ressent le besoin.

**En permettant** le retour arrière s'il est souhaité.

NOS

6

1

FAVORISER L'INCLUSION ET  
LA CITOYENNETÉ PAR UNE  
APPROCHE PAR LES DROITS

2

ÊTRE  
CHEZ SOI  
D'ABORD

3

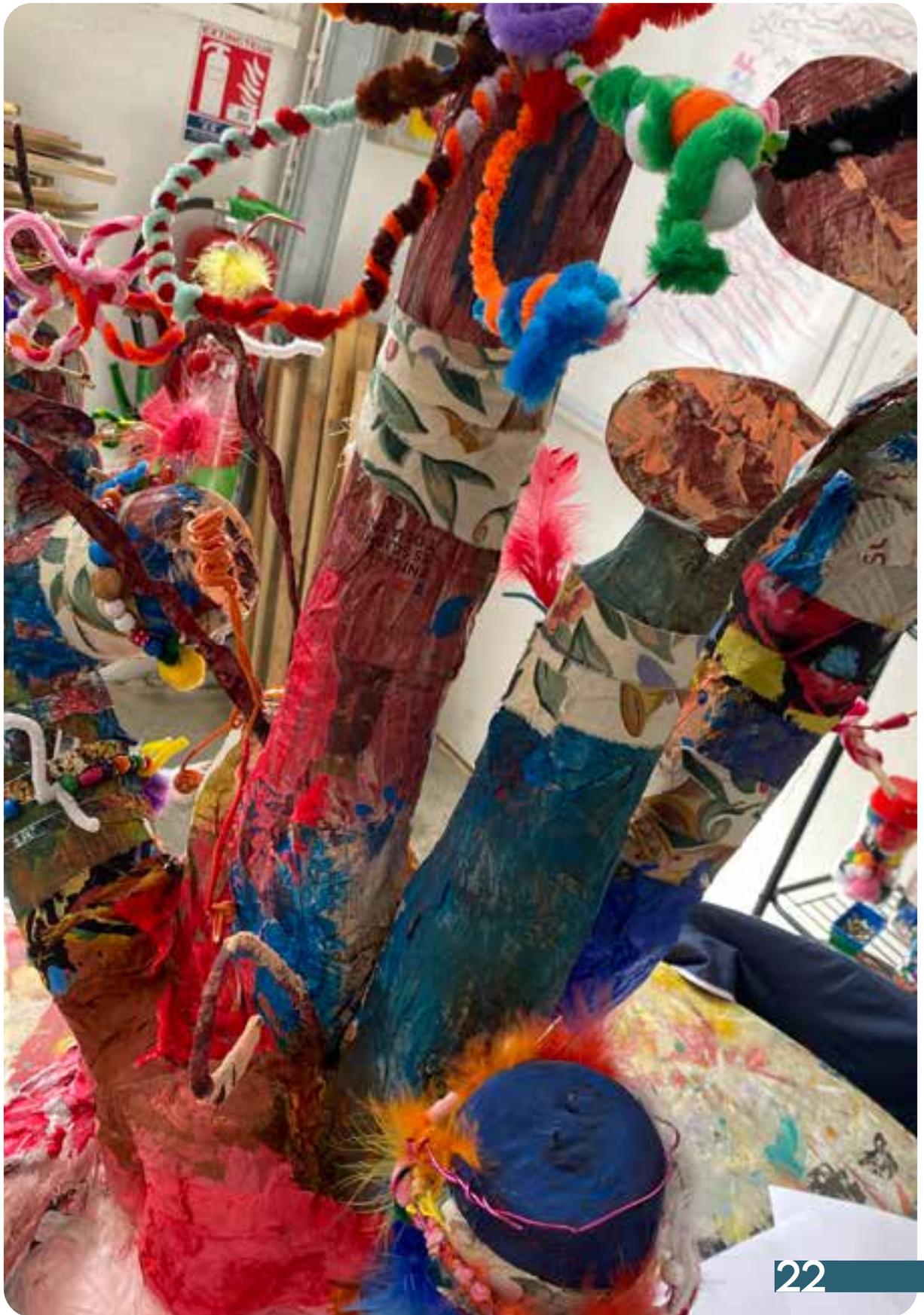
ÊTRE ACTEUR  
DE SON  
PARCOURS

# ORIENTATIONS STRATEGIQUES

**4** INVENTER DES SOLUTIONS SUR LE TERRITOIRE QUI SÉCURISENT LES PARCOURS

**5** RENFORCER LES COOPÉRATIONS POUR PERMETTRE L'AUTONOMIE

**6** TROUVER DES RÉPONSES AUX BESOINS DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES



## LE HANDICAP ET ART THÉRAPIE

Offrir à la personne en situation de handicap un espace de développement qui procure valorisation et estime de soi. L'art thérapie est à voir comme une rencontre qui permet de mobiliser et d'alimenter le souffle de la vie.

L'art ne peut pas guérir mais peut redonner un statut de sujet à la personne en situation de handicap. S'exprimer librement, oser dire qui je suis par le biais des couleurs, des sons et de la matière offre à la personne en situation de handicap un enrichissement personnel et une forme d'épanouissement.

Les créations qui illustrent les pages de ce projet sont toutes réalisées dans les ateliers d'art-thérapie organisés pour les personnes accueillies au sein du Foyer St Médard de l'AJH par Mme Jocelyne Sarraméa.

"SI TU DIFFERES  
DE MOI, LOIN  
DE ME LÉSER,  
TU M'ENRICHIS"  
ST EXUPÉRY

# LEXIQUE

SIGLE	SIGNIFICATION	DÉFINITION
<b>ARS</b>	Agence régionale de santé	<i>Les agences régionales de santé sont chargées d'assurer un pilotage unifié de la santé en région. Elles financent les dispositifs médicalisés et les ESAT.</i>
<b>CLLAJ</b>	Comité local pour le logement autonome des jeunes	<i>Le CLLAJ 31 est un service de l'AJH. Les travailleurs sociaux du CLLAJ 31 accompagnent les ménages dans la définition d'un projet adapté à leurs besoins.</i>
<b>COOP EMPLOI</b>	Coopemploi, agence intérim	<i>Coopemploi est née de la volonté de l'AJH de fédérer dans un esprit coopératif des associations du secteur médico-social, et de doter les établissements d'un outil de gestion du personnel non permanent innovant, solidaire et efficace.</i>
<b>COOP IMMO</b>	Coopérative de l'Immobilier	<i>La Coopérative de l'Immobilier a été co-fondée en 2016 par 3 associations dont l'AJH. Son but est d'améliorer l'accès à un logement privé pour des personnes en situation de précarité.</i>
<b>CPOM</b>	Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens	<i>Les établissements et services du secteur Personnes âgées et du secteur Personnes handicapées doivent signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, sur la base d'une programmation arrêtée par le Directeur Général de l'ARS et le président du Conseil Départemental.</i>
<b>EHPAD</b>	Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	<i>Les EHPAD sont des maisons de retraite médicalisées qui proposent un accueil en chambre. Les EHPAD s'adressent à des personnes généralement âgées de plus de 60 ans qui ont besoin d'aide et de soins au quotidien.</i>
<b>ESAT</b>	Établissement et service d'aide par le travail	<i>L'ESAT est une structure qui permet aux personnes en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle tout en bénéficiant d'un soutien médico-social et éducatif dans un milieu protégé.</i>

<b>FAM</b>	Foyer d'accueil médicalisé	<i>Le foyer d'accueil médicalisé propose à des adultes gravement handicapés un hébergement et un accompagnement pour réaliser les actes essentiels de la vie courante (se nourrir, s'habiller...). Le Fam propose également une surveillance médicale et une aide éducative.</i>
<b>MAS</b>	Maison d'accueil spécialisée	<i>La maison d'accueil spécialisée propose un hébergement permanent à un adulte handicapé gravement dépendant qui n'arrive pas à réaliser seul les actes de la vie courante (se nourrir, s'habiller...). Ce type d'hébergement propose des chambres individuelles. Les Mas proposent des activités pour les résidents telles que activités manuelles, relaxation, musique.</i>
<b>RESTÔ DES LACS</b>	Restô des Lacs	<i>Le Restô des Lacs est un restaurant solidaire et responsable qui contribue à l'inclusion professionnelle de personnes en situation de handicap mental et psychique. Le Restô des Lacs se veut être un restaurant où chacun est acteur.</i>
<b>SALON SOLIDAIRE 3B</b>	Salon solidaire 3B	<i>L'association « Salon Solidaire 3B, Beauté - Bien être - Bonne humeur » a été créée en lien étroit avec l'AJH en Juin 2020. C'est une association 1901, de type collégiale, ayant pour mission de réduire les inégalités d'accès à la valorisation de son image : elle dispense des prestations en esthétique, bien-être et conseil en image auprès d'un public fragilisé.</i>
<b>SAMSAH</b>	Service d'accompagnement médicosocial pour adultes handicapés	<i>Les SAMSAH proposent un Service d'Accompagnement Médico-Social Adapté, comportant des prestations de soins, en plus des missions favorisant le maintien ou la restauration des liens familiaux, sociaux, scolaires.</i>
<b>SAVS</b>	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale	<i>Les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ont pour but de soutenir les personnes adultes handicapées dans la réalisation de leur projet de vie.</i>
<b>UNAPEI</b>		<i>L'Unapei est le premier réseau français d'associations de représentation et de défense des intérêts des personnes avec trouble du neurodéveloppement (handicap mental, autisme), polyhandicap et handicap psychique ainsi que de leurs familles. L'AJH est membre de l'Unapei.</i>





**AJH**  
**CHÂTEAU DE LAHAGE**  
**31370 LAHAGE**  
**ASSO.AJH@AJH.FR**  
**TÉL. 05 61 91 59 64**  
**WWW.AJH.FR**

